

**DELIBERATION N° 23-02 DU 12 OCTOBRE 2023
PORTANT MODIFICATION DE DOTATIONS
D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine Normandie

- Vu le 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau "Seine-Normandie",
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 21-02 du 9 mars 2021 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment son article 14 donnant délégation à la commission des aides pour décider les transferts de dotations financières, à l'intérieur de la dotation globale annuelle arrêtée par le conseil d'administration,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 23-12 du 6 juillet 2023 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

La commission des aides décide de modifier les dotations de l'année 2023 suivantes :

- en autorisations d'engagement (DMAE)

Domaine	La dotation de la ligne programme	Libellés des lignes programmes	Est augmentée de	Est diminuée de
2	12	Réseaux d'assainissement	9 000 000 €	
3	21	Gestion quantitative	9 000 000 €	
1	31	Études	2 000 000 €	
3	29	Planification et gestion		6 000 000 €
2	32	Connaissance et surveillance environnementales		3 000 000 €
2	33	Action internationale		3 000 000 €
1	25	Amélioration de la qualité du service d'eau potable		8 000 000 €
		Total	20 000 000 €	20 000 000 €

ARTICLE 2

La commission des aides autorise la directrice générale à ajuster les dotations ci-dessus en fonction des décisions de la commission afin de tenir compte des modifications apportées en séance et des listes des décisions déléguées.

La directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie


Sandrine ROCARD

Le président
de la commission des aides



François CHOLLEY